



Politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH)

Laure Cam Conseil organise des sessions de formation en présentiel et en distanciel. L'ensemble de nos formations est accessible aux publics en situation de handicap, afin de garantir l'égalité des chances et de respecter le principe fondamental de non-discrimination.

De quoi parle-t-on ?

Conformément à la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, les organismes de formation sont tenus de :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Dans son article 2, la loi handicap du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Le principe : garantir un accès à la formation sans discrimination

Laure Cam Conseil met tout en œuvre pour rendre ses formations accessibles à tous les publics. Nous avons mis en place des mesures pour prendre en compte les besoins particuliers liés au handicap :

- Accueil sans discrimination dans nos formations du public, écoute de toutes les situations ;
- Recueil et évaluation des besoins spécifiques éventuels au regard du handicap ;
- Travail étroit avec le référent Handicap dans l'entreprise bénéficiaire de la formation ;
- Information des participants en situation de handicap sur les conditions d'accessibilité, les adaptations possibles, les personnes-ressources et les compensations mobilisables ;
- Mise en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, de toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap. Nous nous assurons que ces adaptations soient faisables et现实的. A défaut,

lorsque leur faisabilité n'est pas réalisable en interne, identifions les éventuelles solutions de compensation en lien avec les organismes partenaires ;

- Veille sur le champ du handicap et mise en œuvre des enseignements afin d'améliorer l'accessibilité de nos formations et la qualité de notre accueil ;
- Recours à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail et de la formation, permettant ainsi de conseiller et/ou orienter la personne en situation de handicap (AGEFIPH, MDPH, CAP Emploi...).

Concrètement, comment ça se passe ?

1

En amont de toute session de formation, **un échange préalable** à l'envoi du devis est organisé afin d'adapter au mieux le contenu de la formation et ses objectifs. Lors de cet entretien, nous veillons à demander si une ou plusieurs personnes au sein des participants sont atteintes de handicap ou risquent de faire face à des difficultés (handicaps non diagnostiqués au moment de l'inscription). Ce dernier point est important afin d'éviter toute rupture dans le suivi de la formation.

2

Nous **identifions ensuite ensemble les coopérateurs à associer** : référent Handicap dans l'entreprise cliente, accompagnateur de l'apprenant, référent de parcours (Cap Emploi, Mission locale...) ou au besoin une personne ressource extérieure sollicitée pour l'occasion.

3

Selon la situation (notamment présence d'un référent handicap ou non dans l'entreprise cliente), nous organisons **une réunion visant à évaluer les besoins d'adaptation**. Pour faciliter les échanges, nous utilisons la grille d'évaluation des besoins proposée par l'AGEFIPH, complétée par les apports des personnes ressources mentionnées au paragraphe précédent.

4

Sur la base de notre échange, nous mettons en place un **plan d'adaptation de la formation**. Le tableau ci-après donne des exemples d'adaptations pouvant être décidées ensemble.

5

Les aménagements sont **concrètement mis en place** lors de la tenue de la formation. Nous sensibilisons le groupe sur les adaptations et restons à l'écoute tout au long de la formation pour adapter les modalités en cas de difficulté rencontrée malgré le plan d'action (imprévu, etc...).

6

Un **suivi spécifique** du stagiaire en situation de handicap est réalisé pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'adaptation et de l'atteinte des objectifs de la formation. Pour cela, des questions spécifiques sont ajoutées dans les questionnaires à chaud et à froid. De plus, nous capitalisons sur les actions menées, leur efficacité, les contacts noués et les améliorations à envisager pour les futurs bénéficiaires en situation de handicap.

Handicap	Incidence potentielle sur la formation	Exemples d'adaptations possibles (à valider ensemble dans le plan d'adaptation)
Moteur	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés pour se déplacer, accéder à un bâtiment, à une salle de réunion, (escalier...); • Difficulté à se déplacer dans la salle de réunion (espace, implantation du mobilier...), difficulté pour s'approcher d'une table avec un fauteuil roulant...; • Difficulté à utiliser les dispositifs matériels mis à disposition en hauteur (interphone...). • Difficultés pour prendre et manipuler, effectuer certains gestes, tremblements... • Difficulté, voire impossibilité, à utiliser un clavier, une souris, un dispositif tactile. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux personnes à mobilité réduite ➔ Lieu accessible par les transports en commun – Parking handicapé ➔ Logiciel de dictée vocale et de pilotage à la voix pour ordinateur, smartphone, etc. ➔ Navigation au clavier ➔ Options d'ergonomie numérique (réglage de la vitesse de la souris, utilisation du clic droit...)
Auditif	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté, voire impossibilité, à entendre les informations véhiculées par voie sonore. • Difficulté de lecture/écriture du français écrit pouvant entraîner des difficultés de compréhension 	<p><i>Pour tout support bénéficiant d'une bande son (vidéos, etc.) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Sous-titrage <p><i>Pour faciliter la compréhension des supports :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Pictogrammes ➔ Facile à lire et à comprendre (FALC) <p><i>Pour communiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Interprète en LSF... ➔ Solution de reconnaissance vocale pour transcription de la parole en texte
Visuel	<ul style="list-style-type: none"> • Vision plus ou moins altérée en fonction de la luminosité ambiante. • Difficulté, voire impossibilité, de lire tout support 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Texte de remplacement sur les images du site internet ➔ Lecteur d'écran (logiciel qui lit l'écran à la place d'une personne)

	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté d'interaction avec tout équipement numérique nécessitant l'usage du tactile, de la souris, etc. Difficulté d'apprehension de la structure des pages web, formulaires, etc. 	<p>malvoyante ou aveugle et lui en restitue le contenu en braille et/ou via une synthèse vocale)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Logiciel d'agrandissement de caractères, de modification des couleurs, du contraste, de la luminosité, ou options d'ergonomie Windows → Synthèse vocale → Loupe électronique → Clavier à gros caractères → Traduction en braille des documents pédagogiques
Cognitif	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté pour lire et écrire (dyslexie, dysorthographie). Difficulté pour s'exprimer (dysphasie). Difficulté dans la coordination et la planification des gestes (dyspraxie). Difficulté de coordination et de conduite du trait donc altération de l'écriture (dysgraphie). Difficulté à manipuler des nombres (dyscalculie). Difficulté de concentration. Difficulté à s'exprimer dans un groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> → Facile à lire et à comprendre (FALC) -> utilisation des guides de l'UNAPEI → Simplifier le nombre et le contenu des informations, adaptation du rythme de la formation → Adaptation des contenus : utilisation de certaines polices de caractères, grossissement des caractères, espacements, découpages syllabiques... → Logiciel de dictée vocale et de pilotage à la voix pour PC, smartphone... → Synthèse vocale

Le contact au sein de l'organisme de formation

Pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter Laure CAM au mail laure@laure-cam-conseil.fr et au 06 23 88 53 22.

Le Réseau national de professionnels

Nous proposons des formations sur tout le territoire national. Aussi, nous vous indiquons ci-dessous les acteurs qui peuvent vous renseigner dans votre projet de formation professionnelle et qui nous aident à adapter l'accessibilité de nos formations. Pour chacun de ces acteurs, nous vous indiquons à quel endroit il est possible de retrouver facilement votre délégation locale.



AGEFIPH

(Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

- Missions :**
- ✓ Gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
 - ✓ Financement d'aides et services pour favoriser l'emploi des personnes handicapées
 - ✓ Soutien à la formation et à l'insertion professionnelle
 - ✓ Aide à l'aménagement des postes de travail
 - ✓ Financement de projets innovants pour l'inclusion professionnelle
 - ✓ Partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation

Site web : www.agefiph.fr

Téléphone : 0 800 11 10 09 (gratuit)

Où trouver ma délégation locale ? Annuaire en ligne

https://www.agefiph.fr/annuaire?zone=All&besoin=All&type_contact=242

Contact délégation Auvergne-Rhône-Alpes : rhf-ara@agefiph.asso.fr

Un exemple de soutien concret

Nous utilisons son modèle de **grille d'évaluation des besoins**.

+ nous mobilisons le **Conseiller Handicap Formation** au besoin. Son rôle est :

- ✓ Accompagner les organismes de formation pour penser et organiser leur accessibilité et celle de leurs formations ;
- ✓ Conseiller le référent handicap de l'organisme de formation afin de proposer des parcours de formation adaptés aux besoins et aux contraintes des personnes en situation de handicap.



MDPH

(Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées)

Missions : ✓ Évaluation des besoins de compensation

✓ Attribution de prestations et droits spécifiques :

- Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Orientation professionnelle et/ou formation
- Cartes mobilité inclusion

✓ Élaboration d'un plan personnalisé de compensation

✓ Médiation et accompagnement dans les démarches administratives

Site web : <https://www.monparcourhandicap.gouv.fr/>

Téléphone : 0800 360 360 (gratuit) : conseils de proximité aux personnes handicapées et aux aidants

+ liste des numéros utiles, dont liens vers les numéros accessibles sourds et malentendants

<https://www.monparcourhandicap.gouv.fr/information-et-orientation/vos-numeros-utiles>

Où trouver ma délégation locale ? Annuaire en ligne

<https://www.monparcourhandicap.gouv.fr/annuaire>

Contact délégation Auvergne-Rhône-Alpes : <https://mdmhp.rhone.fr/>

Un exemple de soutien concret

La MDPH Auvergne-Rhône-Alpes recense les associations locales spécialisées dans l'accompagnement de certains handicaps. Cette liste nous permet d'identifier les interlocuteurs les plus pertinents pour nous aider à proposer un plan d'adaptation de la formation au stagiaire en situation de handicap.

https://mdmhp.rhone.fr/wp-content/uploads/2018/06/Associations_conventionnees_MDMPH.pdf



UNAPEI

Missions : ✓ Fonction associative : représenter et défendre les droits des personnes avec un handicap intellectuel, autisme, polyhandicap ou avec un handicap psychique et soutenir les familles.

✓ Fonction gestionnaire : participer au développement de l'offre de services médico-sociaux, pour que toutes les personnes en situation de handicap disposent d'une solution d'accompagnement personnalisée, à toutes les étapes de leur vie.

Site web : <https://www.unapei.org/>

Téléphone : pas de numéro national, il faut contacter votre délégation locale 

Où trouver ma délégation locale ? Carte interactive en ligne <https://carto.unapei.org/>

Contact délégation Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.adapei69.fr/> - 04 72 76 08 88 - 75 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03

Un exemple de soutien concret

Nous nous fondons sur les guides produits par l'association pour le cas échéant adapter nos supports en **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)** ➔ <https://www.unapei.org/combat/accessibilite/>



CAP Emploi

Les 98 Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

- Missions :**
- ✓ Mobilisation des outils et dispositifs de droit commun et spécifiques tels que le Conseil en évolution professionnelle, les PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel)
 - ✓ Mobilisation d'organismes ou prestataires externes (centre de bilan, organisme de formation...)
 - ✓ Pour la personne handicapée : aides et conseils personnalisés à toutes les étapes du parcours professionnel : définition d'un projet professionnel, mobilisation des aides financières, formation, recherche d'emploi, évolution et transition professionnelle proposition d'offres d'emploi, promotion de profils, intégration, suivi dans l'entreprise et maintien dans l'emploi...
 - ✓ Pour les employeurs : aides et conseils pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de collaborateurs handicapés.

Site web : <https://www.capemploi.info/>

Où trouver ma délégation locale ? Carte interactive en ligne 

<https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/>

Mise à jour du document

Cette politique d'accessibilité est régulièrement révisée et mise à jour pour garantir sa pertinence et son efficacité. Dernière mise à jour : 03/10/2025.